

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 FEVRIER 2026**



Heure de début de séance : 17h48

Heure de fin de séance : 20h15

	<i>NOM Prénom</i>	<i>Qualité</i>
<i>Président de séance</i>	<b>Madame GRAND Corinne</b>	<b>Provisoire</b>
<i>Secrétaire de séance</i>	<b>Madame FABRIS Florence</b>	<b>Parent d'élève</b>

Nombre de membres présents : Lycée : 19 Quorum : 16  
Collège : 13 Quorum : 13

Chapitre	Nature des questions traitées	Nbre de pages	Observations éventuelles de L'Inspecteur d'Académie ou du Recteur
0	Introduction	1	
I	Affaires financières	1	
II	Mise en place des divers Conseils et Commissions		
III	Bilans pédagogique, sportif, vie scolaire, CDI, travaux, Perle Cerdane.		
IV	Transports scolaires et reports des cours		
V	Conventions		
VI	Structures pédagogiques et Postes (D.G.H, Sectorisation, bilan rentrée.	3	
VII	Projet d'établissement		
VIII	Vie scolaire / Projet culturels et scientifiques / Santé et prévention/ Questions diverses		
IX	Formation continue. GRETA		
X	Associations en milieu scolaire		
XI	Voyages scolaires	1	
XII	Questions diverses	2	
	TOTAL	8	

<i>Signature du Président de séance</i>	<i>Signature du Secrétaire de séance</i>
	



*CHAPITRE*  
*et*  
*NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE*

---

*PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

*- Séance du : 17 février 2026*

*- N° de séance : 03*

---

Chapitre : 0      Nature : Introduction

---

Madame Grand, Proviseure, ouvre la séance à 17h48

Et rappelle l'ordre du jour :

- Adoption du compte-rendu du CA du 26 novembre 2025
- Présentation de la répartition de la DGH
- Voyages scolaires
- Questions financières
- Questions diverses (élèves)

Adoption du PV du CA du 27 novembre 2025.

Vote : validé à l'unanimité

---

*CHAPITRE*  
*et*  
*NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE*

---

*PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

- *Séance du* : 17 février 2026

- *N° de séance* : 03

---

*Chapitre:*        *I*        *Nature:* Affaires financières

---

La barrière d'accès au parking n'étant plus sous garantie, il a été demandé un contrat d'entretien à compter de cette année. Présentation du contrat.  
Vote : Validé à l'unanimité.

Les tarifs de la Région concernant l'internat et la demi-pension ont augmenté. Mme Chaumes présente les nouveaux tarifs.  
Pour l'internat, cela ferait une augmentation de 73% ce qui pourrait mettre les familles en difficultés. Mme Chaumes explique qu'il a alors été fait le choix d'augmenter progressivement, sur plusieurs années. La Région en a été informée. C'est la raison pour laquelle ces tarifs sont passés au vote.  
Vote : validé à l'unanimité.

Petite information sur le passage de nos enfants à la cantine  
Le passage à la cantine s'est fluidifié car les étudiants Staps terminent les cours à 12h30 et vont déjeuner à partir de cet horaire.

---

*CHAPITRE*  
*et*  
*NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE*

---

*PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

- *Séance du* : 17 février 2026

- *N° de séance* : 03

---

*Chapitre* : VI      *Nature* : Structures pédagogiques et Postes (D.G.H., Sectorisations, bilan rentrée)

---

Présentation des répartitions de la DGH (collège, lycée, SEP)

Mme Grand précise que ces répartitions ont été présentées en conseil pédagogique le 9 février.

Elle commence par faire le point sur les prévisions d'effectifs et sur la répartition en classes :

Au collège, le nombre de division reste stable, à 14. Néanmoins, Mme Grand indique que dans les années à venir, le nombre d'élèves entrant en 6<sup>ème</sup> sera en baisse. Ce constat est le même sur le plan départemental et national.

Ainsi, la DGH reste identique à celle de cette année.

Pour le lycée, l'établissement perd une classe de 2de à la rentrée prochaine. Mme Grand rappelle le seuil de 36 élèves par classe. Elle rappelle également ~~les règles d'affectation des élèves de secteur, des élèves sportifs de haut niveau, et des élèves de sections sportives.~~ Les effectifs de 3<sup>ème</sup> au collège de Font-Romeu et de Bourg Madame sont faibles cette année. Ceci explique qu'il n'y aura que 4 classes de 2de à la rentrée 2026.

De plus, les élèves présents en 1ere ne permettront pas de revenir à 4 classes de terminale. Cette baisse d'effectif et la perte de division explique la baisse de la DGH de 32,5 heures.

Cela est donc la 2<sup>ème</sup> année que le lycée perd une classe. L'établissement a donc perdu 70 heures en 2 ans, ce qui s'explique par le nombre d'élèves en moins.

Mme Grand présente les montants des dotations, avec les enveloppes heures poste et HSA. Elle précise que le taux d'HSA est resté le même que celui de l'année scolaire en cours.

Mme Grand explique que l'apport des enseignants qui sont en poste sur la cité scolaire devient supérieur à l'enveloppe d'heures poste, et que les solutions possibles sont soit la suppression de poste, soit des compléments de service dans un autre établissement.

Elle indique qu'une attention particulière est portée afin de ne pas supprimer des postes occupés par des personnes installées sur le territoire.

*CHAPITRE*  
*et*  
*NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE*

---

*PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

- *Séance du* : 17 février 2026

- *N° de séance* : 03

---

**Chapitre :** VI      **Nature :** Structures pédagogiques et Postes (D.G.H., Sectorisations, bilan rentrée)

---

Présentation des répartitions de la DGH (collège, lycée, SEP)

Mme Grand précise que ces répartitions ont été présentées en conseil pédagogique le 9 février.

Elle commence par faire le point sur les prévisions d'effectifs et sur la répartition en classes :

Au collège, le nombre de division reste stable, à 14. Néanmoins, Mme Grand indique que dans les années à venir, le nombre d'élèves entrant en 6<sup>ème</sup> sera en baisse. Ce constat est le même sur le plan départemental et national.

Ainsi, la DGH reste identique à celle de cette année.

Pour le lycée, l'établissement perd une classe de 2de à la rentrée prochaine. Mme Grand rappelle le seuil de 36 élèves par classe. Elle rappelle également ~~les règles d'affectation des élèves de secteur, des élèves sportifs de haut niveau, et des élèves de sections sportives.~~ Les effectifs de 3<sup>ème</sup> au collège de Font-Romeu et de Bourg Madame sont faibles cette année. Ceci explique qu'il n'y aura que 4 classes de 2de à la rentrée 2026.

De plus, les élèves présents en 1ere ne permettront pas de revenir à 4 classes de terminale. Cette baisse d'effectif et la perte de division explique la baisse de la DGH de 32,5 heures.

Cela est donc la 2<sup>ème</sup> année que le lycée perd une classe. L'établissement a donc perdu 70 heures en 2 ans, ce qui s'explique par le nombre d'élèves en moins.

Mme Grand présente les montants des dotations, avec les enveloppes heures poste et HSA. Elle précise que le taux d'HSA est resté le même que celui de l'année scolaire en cours.

Mme Grand explique que l'apport des enseignants qui sont en poste sur la cité scolaire devient supérieur à l'enveloppe d'heures poste, et que les solutions possibles sont soit la suppression de poste, soit des compléments de service dans un autre établissement.

Elle indique qu'une attention particulière est portée afin de ne pas supprimer des postes occupés par des personnes installées sur le territoire.

Mme Grand indique ne pas proposer de suppression, mais que cela pourrait arriver si les compléments proposés ne trouvaient pas d'établissements.

M Michaud présente le détail de l'emploi des dotations.

Des CSD de 3h sont proposés en Anglais et en technologie au collège, sans avoir trouvé d'établissement qui en aurait besoin.

Question de Mr Leygue :

Le seuil est-il à 90 pour 3 classes en 6<sup>ème</sup>, avec ou sans les recrutements ?

Réponse de Madame Grand.

Oui, les seuils au collège sont à 30, 36 au lycée. Les estimations tiennent compte des recrutements.

Madame Grand ajoute qu'elle souhaiterait avoir une vision des effectifs du secteur avant les recrutements et que cela est rendu parfois difficile en 6<sup>ème</sup> par les adresses modifiées au moment de l'affectation.

Madame Cullel intervient et interroge sur les 7 postes en mouvement dont les professeurs, au final, ne sont pas venus.

Mme Grand précise que les postes qui étaient au mouvement à cette rentrée avaient été pourvus, mais que les enseignants, qui avaient fait le vœu « tout poste dans le département » ne voulaient alors pas venir sur Font-Romeu. Ce qui explique que sur les 6 postes seuls 2 enseignants sont venus.

Sortie de Mme Grau pour le collège, le nombre de votants passe à 12.

Intervention de Mr Figarol qui demande à voter contre la répartition de la DGH, argumentant que la baisse des effectifs pourrait permettre aux élèves de meilleures conditions d'apprentissage avec des classes moins chargées.

Monsieur Leygue informe les membres du conseil d'administration que les professeurs se sont rassemblés et ont rédigé une motion, afin d'expliquer le rejet des répartitions. Il exprime le fait que la Région a investi dans l'établissement en restructurant l'ancien internat en salles de classe. Il précise également que l'établissement accueille de nombreux élèves à besoins particuliers, et notamment les sportifs qui ont souvent de longues absences, nécessitant un suivi plus intense et une attention particulière à leur retour. De ce fait, l'établissement devrait avoir une dotation plus importante car il n'est pas possible de s'occuper de ces élèves s'ils sont 36 dans la classe. M Leygue insiste sur le fait que le fonctionnement de l'établissement mériterait un statut spécifique avec des postes spécifiques. Cela éviterait de se retrouver dans la situation de cette année avec des enseignants nommés qui ne veulent pas venir, et permettrait un recrutement ciblé par rapport au public accueilli.

Intervention de Tom Arnould, représentant des élèves lycée qui précise que les élèves se joignent à la motion des enseignants.

Les parents en font de même.

Sortie de M BEGUE et Mme RICHARD pour le lycée. Le nombre de votants passe à 17.

Tom Arnould : Si on perd le poste cette année d'un professeur, serait-il possible de le récupérer ultérieurement ?

Réponse de Madame Grand

Cela est peu probable puisque les effectifs au collège sont amenés à diminuer à compter de la rentrée 2027. L'ouverture d'options n'amène pas de moyens supplémentaires et ne permettrait donc pas de récupérer des heures.

M Leygue et M Figarol font lecture de la motion.

Mme Grand prend note, elle indique que cette motion sera jointe au PV de ce CA.

Vote des répartitions :

Collège :

Pour : 3

Contre : 7

Absentions : 2

Lycée :

Pour : 4

Contre : 12

Abstentions : 1

Mme Grand explique que les répartitions ayant été rejetées, le CA doit à nouveau se réunir dans les 10 jours, et de façon urgente puisque les vacances débutent samedi. Elle explique qu'en cas de nouveau rejet, c'est elle qui prendra la responsabilité de cette répartition par acte du chef d'établissement.

Elle indique que le 2<sup>e</sup> CA se tiendra jeudi 19 février 2026 à 12h15 et distribue les convocations.

---

*CHAPITRE*  
*et*  
*NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE*

---

*PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

*- Séance du : 17 février 2026*

*- N° de séance : 03*

---

*Chapitre :* XI      *Nature :* Voyages scolaires

---

Présentation par Madame Chaumes.

Voyage Cléopâtre : validé à l'unanimité pour le collège et le lycée.

Voyage en Italie : validé à l'unanimité pour le collège et le lycée

Voyage à Madrid : validé à l'unanimité pour le collège et le lycée

Voyage à Paris organisé par les élèves de la section Pro : validé à l'unanimité au lycée

Voyages ERASMUS qui ne coûtent rien ni aux familles, ni à l'établissement :

3 voyages au collège : Berga, Kladno et Melilla validés à l'unanimité

Voyage à Manlieu : validé à l'unanimité pour le collège

---

*CHAPITRE*  
*et*  
*NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE*

---

*PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

- *Séance du* : 17 février 2026

- *N° de séance* : 05

---

*Chapitre* : X II      *Nature* : Questions diverses

---

Question diverse des élèves :

« Prise en compte de la santé mentale des élèves et des différentes formes de souffrance pouvant en découler : état des lieux et réflexion sur la mise en place d'interventions ciblées au sein de l'établissement. »

Cette demande vise à permettre un échange structuré sur :

- les dispositifs actuellement en place (infirmierie, PsyEN, actions de prévention) ;
- les besoins observés ou signalés au sein de l'établissement ;
- l'opportunité de mettre en œuvre des interventions précises et adaptées.

Dans un contexte où les enjeux de bien-être psychologique des adolescents sont reconnus comme prioritaires au niveau national par le Ministère de l'Éducation nationale, il apparaît pertinent que le Conseil d'Administration puisse examiner les leviers d'action concrets mobilisables à l'échelle de l'établissement.

Réponse de Madame Grand :

Elle rappelle que Monsieur le ministre a placé la question de la santé mentale des jeunes comme une priorité et tout le monde est d'accord pour dire que cela est une réelle nécessité.

- Sur les dispositifs actuellement en place (infirmierie, PsyEN, actions de prévention) ;

Mme Grand répond qu'il est prévu la mise en place d'un protocole en santé mentale qui sera effectif lorsque les personnels relais seront formés. Il s'agit de Mme Couillard et Mme Mezouari.

Elle explique que néanmoins, et cela sans attendre d'en parler, il arrive qu'un mal être soit repéré chez un élève, soit par les élèves, par les parents ou des adultes de l'établissement. Ces élèves sont alors dirigés vers les professionnels qui sont formés sur la prise en charge, comme les psychologues de l'éducation nationale, ou le CMP lorsque cela est nécessaire.

Nous n'avons pas de psyEN ni d'assistante sociale, mais la directrice du CIO de Prades monte en cas de besoin.

Les infirmiers scolaires sont également bien placés pour recueillir la parole des jeunes, ou les alertes des autres personnes.

Il se trouve que sur le territoire, nous avons peu de ressources pour cette prise en charge et l'attente est parfois longue.

- Sur les besoins observés ou signalés au sein de l'établissement ;

Nous n'avons pas effectué de sondage relatif à la santé mentale de nos élèves, cela est trop sensible. Ce que nous observons, c'est une augmentation du nombre de jeunes gens qui sont en souffrance psychologique.

- Sur l'opportunité de mettre en œuvre des interventions précises et adaptées.

Mme Grand propose aux élèves de se rapprocher des personnels relais lorsqu'ils seront formés, et de discuter en CESCE ou en CVL de l'opportunité de faire de l'information ou des interventions.

Tom Arnoult intervient en précisant que plutôt l'information et la communication qui semble trop faible sur le sujet.







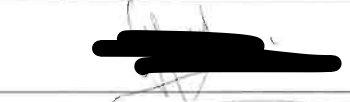

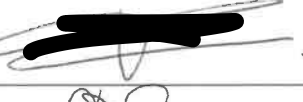


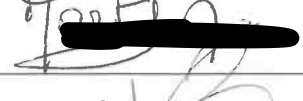

Mme Grand indique que cette information (protocole) pourra être donnée aux élèves le jour de la rentrée par le professeur principal ou les personnels relai. Un échange avec les élèves permet de pointer la nécessité de faire de l'affichage dans des lieux bien choisis (les toilettes, le self sont indiqués par les élèves).







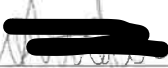
Mme Grand remercie les membres du CA

---












La séance est levée à 20h20.



**LISTE D'EMARGEMENT CA LYCEE 2025 2026**

NOM	EMARGEMENT
Mme GRAND Corinne	
M. MICHAUD Marc	
Mme CHAUMES Amandine	
M. BEGUE André, CPE	
Mme JARYCKI Eliane	
M. BARAILLE Julien	
M. PONSА Serge	
Mme BLANCHARD Christine	
Mme RANAIVO Eve	
Mme CULLELL Hélène	
Mme JANY Florence	
M.VAZIA Cédric	
Mme WEGSCHEIDER Florence	
M. LEYGUE Laurent <i>remplacé par Mme ZINGLES Catherine</i>	
M. FIGAROL Thomas	
Mme GLIZE Fabienne remplacée par MARTY Michel	
M. LIPPI Jean Yves remplacé par RUMI Virginie	

M. KRUGEL Alain remplacé par THIERRY Marion	
Mme BALDACCIONI Sophie	
Mme CHASTAN Emilie	
M. CASADO Eduardo	
Mme PERIS Isabelle	
Mme PRIETO MARTINEZ Sonia	
RAMEL Louise	
CULLELL Fanny	
ARNOULT Tom	
RICHARD Camille	
PAGES DE AMORIN Aurem	

## LISTE D'EMARGEMENT CA COLLEGE 2025 2026

NOM	EMARGEMENT
Mme GRAND Corinne	
M. MICHAUD Marc	
Mme CHAUMES Amandine	
Mme GRAU Nadine ,CPE	
M. GARCIA Michel	
Mme VIVES Aude	
Mme BLANCHARD Christine	
M. LE BELLEC Antoine	
Mme FRAISSE Isabelle	
Mme CORROCHANO Emilie	
M. GENIN Julien	
Mme ABRATE Laetitia	
Mme BEGNY Marion	
Mme BLANC Catherine	Remplaçante : Magali SANCHEZ 
M. PIRARD Pascal	
Mme FABRIS Florence	
Mme DELIAS Christine	

M. ESCUDIE Fabrice	
Mme SONNECK MUSEUX Nathanaelle	
Mme JULIEN Corinne	
DELIAS Pauline	
BIENFAIT Léo	

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17/02/2026**  
*sous la présidence de : C. GRAND*

		Présents	Absents	Excusés
<b>REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION</b>				
- Chef d'établissement : GRAND Corinne		X		
- Principal Adjoint: MICHAUD Marc		X		
- Gestionnaire : CHAUMES Amandine		X		
- Conseiller Principal d'Education : BEGUE André		X		
<b>PERSONNALITES</b>				
<b>-de la collectivité de rattachement :</b>				
	1-JARYCKI Eliane			X
	2-BARAILLE Julien		X	
<b>- de la commune siège :</b>				
	1 –PONSA Serge		X	
	2 –BLANCHARD Christine		X	
<b>- groupe de communes :</b>				
	1 –			
<b>- qualifiées :</b>				
	1 – ALVAREZ Jacques		X	
	2 – PEYRATO Isidore		X	
<b>-membre consultant :</b>				
	ADROGUER Renaud, agent comptable		X	
<b>REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS</b>				
<b>- au titre des personnels d'enseignement, d'éducation</b>				
	1 Mme RANAIVO Eve	X		
	2 Mme CULLELL Hélène	X		
	3 Mme JANY Florence	X		
	4 M.VAZIA Cédric	X		
	5 Mme WEGSCHEIDER Florence	X		
	6 M. LEYGUE Laurent	X		
	7 M. FIGAROL Thomas	X		
Suppléants				
<b>- au titre des personnels A.T.O.S.S. :</b>				
	1 – LIPPI Jean Yves remplacé par RUMI Virginie	X		
	2 – KRUGEL Alain remplacé par THIERRY Marion	X		
	3 – GLIZE Fabienne remplacée par MARTY Michel	X		
<b>REPRESENTANTS ELUS PARENTS ET ELEVES</b>				
<b>-parents</b> Mme BALDACCIONI Sophie		X		
	Mme CHASTAN Emilie	X		
	M. CASADO Eduardo		X	
	Mme PERIS Isabelle		X	
	Mme PRIETO MARTINEZ Sonia		X	
Suppléants				
<b>-élèves</b>				
	1 RAMEL Louise		X	
	2 CULLELL Fanny		X	
	3 ARNOULT Tom	X		
	4 RICHARD Camille	X		
	5 PAGES DE AMORIN Aurem	X		
Suppléants				

**ETABLISSEMENT : COLLEGE PIERRE DE COUBERTIN**

annexe 1

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17/02/2026			
Sous la présidence de : C. GRAND			
	Présents	Absents	Excusés
<b>REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION</b>			
- Chef d'établissement : GRAND Corinne	X		
- Adjointe : MICHAUD Marc	X		
- Gestionnaire : CHAUMES Amandine	X		
- Conseiller Principal d'Education : GRAU Nadine	X		
<b>PERSONNALITES</b>			
- de la collectivité de rattachement :			
- M. GARCIA Michel		X	
- Mme VIVES Aude		X	
- de la commune siège :	1 – BLANCHARD Christine		X
- groupe de communes :	1 -		
- qualifiées :	1 – LE BELLEC Antoine		X
	2 –		
<b>MEMBRE CONSULTANT. A.Compt</b>	1 – ADROGUER Renaud		X
<b>REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS</b>			
- au titre des personnels d'enseignement, d'éducation (6)			
1 Mme FRAISSE Isabelle	X		
5 Mme CORROCHANO Emilie	X		
3 M. GENIN Julien	X		
4 Mme ABRATE Laetitia	X		
5 Mme BEGNY Marion			X
6 Mme BLANC Catherine	X		
Suppléants	SANCHEZ Magali	X	
<b>REPRESENTANTS ELUS PARENTS ET ELEVES (6)</b>			
-parents	M. PIRARD Pascal		X
	Mme FABRIS Florence	X	
	Mme DELIAS Christine		X
	M. ESCUDIE Fabrice		X
	Mme SONNECK MUSEUX Nathanaelle	X	
	Mme JULIEN Corinne	X	
Suppléants			
- élèves	DELIAS Pauline		X
	BIENFAIT Léo		X
Suppléants			

Motion relative à la Dotation Globale Horaire (DGH) des membres du personnel du Conseil d'administration du Collège et Lycée Général et Technologique de Font-Romeu, soutenue par les parents d'élèves et les élèves élus au Conseil d'Administration.

Les Conseils d'administration du Collège et Lycée Général et Technologique de Font-Romeu, réunis en séance, le mardi 17 février 2026 à 17h30

Considérant que la Dotation Globale Horaire (DGH) attribuée à l'établissement pour l'année scolaire à venir ne permet pas de répondre de manière satisfaisante aux besoins pédagogiques réels des élèves ;

Considérant que la réussite des élèves, notamment dans les disciplines à forte dimension orale (langues vivantes, enseignements technologiques, spécialités, épreuves certificatives et orales), nécessite des effectifs allégés afin de garantir un accompagnement individualisé, une participation active et une réelle efficacité pédagogique ;

Considérant que le nombre croissant d'élèves bénéficiant de Plans d'Accompagnement Personnalisés (PAP) impose des conditions d'enseignement adaptées, nécessitant du temps, des groupes à effectifs réduits et un suivi individualisé que la DGH actuelle ne permet pas d'assurer correctement ;

Considérant que le lycée de Font-Romeu présente une spécificité forte en tant que lycée accueillant de nombreux élèves sportifs, soumis à des contraintes particulières (entraînements intensifs, compétitions, déplacements fréquents, absences ponctuelles), qui exigent une plus grande souplesse pédagogique, des dispositifs de rattrapage et un suivi individualisé renforcé ;

Considérant que le Lycée de Font-Romeu est un établissement rural, de montagne (1850m d'altitude), isolé comme les événements récents (coupure RD66 / RN20) l'ont montré impactant tant les élèves que les enseignants (Sorties pédagogiques annulées, difficultés de remplacement). Tout complément de service dans un autre lycée nécessite de faire 1 heure de route de montagne avec un différentiel de 1000m d'altitude ;

Considérant que l'insuffisance des moyens alloués compromet la qualité des apprentissages, l'égalité des chances entre les élèves, la réussite aux examens et la prise en compte des besoins spécifiques des élèves sportifs et à besoins éducatifs particuliers ;

Les membres du personnel du Conseil d'administration du Collège - Lycée de Font-Romeu demandent :

- une révision à la hausse de la Dotation Globale Horaire attribuée au lycée de Font-Romeu ;
- l'attribution de moyens supplémentaires permettant le dédoublement de certaines disciplines, en particulier celles nécessitant un travail oral et un suivi individualisé ;
- la reconnaissance institutionnelle de la spécificité du lycée en tant qu'établissement accueillant un public sportif avec des contraintes particulières ;
- le respect du principe républicain d'égalité et de continuité territoriale ;

- la garantie de conditions pédagogiques compatibles avec les exigences de performance, de réussite scolaire et d'accompagnement personnalisé. Les membres du personnel du Conseil d'administration alertent sur le fait qu'en l'absence de moyens supplémentaires, l'établissement ne pourra assurer pleinement ses missions de service public d'éducation ni offrir aux élèves les conditions nécessaires à leur réussite scolaire et personnelle.

Les membres du personnel du Conseil d'administration du Collège et Lycée Général et Technologique de Font-Romeu.

---